

# **CONVENTION COLLECTIVE DE LA METALLURGIE DE L'OISE**

## **PREAMBULE**

Dans le cadre de la création de l'U.I.M.M. Oise le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les partenaires sociaux ont affirmé leur volonté d'élaborer à l'horizon 2008 une Convention Collective unique pour le département de l'Oise.

Par la signature de la présente Convention Collective, les parties signataires souhaitent donner un nouvel élan à la négociation collective dans le respect des personnes et dans le contexte d'une économie diversifiée et ouverte sur le monde.

Issue d'un travail d'échanges durant deux années, elle offre à plus de 20 000 salariés de nouvelles références de relations sociales dans les entreprises de la métallurgie de l'Oise.

Les parties s'engagent, comme acté dans l'avenant du 12 mai 2005, à poursuivre leurs travaux dans le but de conclure un accord cadre de Prévoyance.

La présente Convention Collective annule et remplace d'une part la Convention Collective des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Connexes de la région de Beauvais-Clermont, ses avenants et accords, et d'autre part, la Convention Collective des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Connexes de la Vallée de l'Oise, ses avenants et accords, elle fera l'objet d'une demande d'extension.

Les parties contractantes s'engagent à faire en sorte que l'esprit de compréhension et de respect mutuel qui a présidé aux travaux de la commission chargée d'élaborer ces textes, règne sur les débats qui pourraient intervenir dans les entreprises en cas de difficultés pour l'application des différents articles de la convention.